

## Une nouvelle étude examine l'impact grandissant de l'intégration européenne sur la gouvernance des systèmes de santé

Une nouvelle étude, effectuée par le European Observatory on Health Systems and Policies et par l'Observatoire social européen à la demande des autorités belges de la santé, attire l'attention sur l'application de plus en plus répandue du droit communautaire et des politiques de l'UE au cadre réglementaire des systèmes nationaux de santé. Alors que depuis de nombreuses années, le débat s'était concentré sur des aspects tels que le remboursement des soins délivrés dans un autre Etat membre ou la libre circulation des professionnels de la santé, les auteurs démontrent que c'est plus fondamentalement la capacité des Etats membres à gouverner leur système de santé qui peut être mise en cause.

L'exclusion des services de santé du champ d'application de la directive sur les services dans le marché intérieur (dite directive Bolkestein) a tout particulièrement alerté les pouvoirs publics au sujet de l'examen de plus en plus poussé auquel se trouvent soumis certains domaines de régulation touchant les systèmes de santé, même lorsqu'ils n'impliquent directement aucun aspect transfrontalier. La Commission européenne met de plus en plus en question la compatibilité des mesures nationales portant sur la propriété des pharmacies, la planification territoriale des installations et équipements médicaux, le financement public de prestataires privés, etc., avec les règles communautaires, etc. Les enquêtes de l'exécutif communautaire ne portent pas seulement sur le respect des principes de liberté d'établissement ou de libre prestation des services : de plus en plus, la réglementation des systèmes de santé est également analysée à la lumière des règles touchant la concurrence loyale, les marchés publics et les aides d'Etat.

A un moment où les Etats membres sont tenus de préserver les valeurs de leur système de santé et incités à veiller à la maîtrise de dépenses et au rapport coût-bénéfices dans le domaine des soins de santé, l'« *asymétrie constitutionnelle* » entre les politiques de l'UE visant à promouvoir l'efficacité du marché et celles qui promeuvent la protection sociale et la solidarité suscite des préoccupations grandissantes. L'étude plaide pour un mandat politique plus important de l'UE en matière de santé, en y incluant des domaines qui dépassent le seul objectif de créer un marché unique fonctionnel. Cette question se retrouve également, d'une certaine manière, dans le débat politique sur la proposition de directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, qui a été adoptée au début du mois de juillet par la Commission européenne et qui est actuellement examinée par le Parlement européen et le Conseil. Cette proposition présente un agenda élargi pour la coordination et la coopération sur des questions comme la qualité et la sécurité des soins de santé,

l'information des patients, la reconnaissance des prescriptions, l'innovation dans les sciences médicales et les technologies de la santé et l'évaluation de cette innovation.

Les principaux résultats de cette étude, qui paraîtra au début de l'année prochaine, seront discutés lors d'une conférence internationale intitulée « La gouvernance des systèmes de santé en Europe : le rôle du droit et de la politique de l'UE ». Cette conférence, organisée conjointement par l'Institut national belge d'assurance maladie-invalidité et le Service public fédéral belge de la Santé, ainsi que par l'Observatoire social européen et, le European Observatory on Health Systems and Policies, se tiendra à Bruxelles le 11 décembre. En plus du Ministre belge de la Santé, la Commissaire européenne en charge de la Santé, les Ministres allemande, luxembourgeois et espagnol de la Santé et la Secrétaire d'Etat hongroise à la Santé ont confirmé leur participation.

**Pour plus d'informations veuillez contacter :**

Willy Palm  
Dissemination Development Officer  
Observatoire européen des systèmes et des  
politiques de santé  
Rue de l'Autonomie 4,  
1070 Bruxelles  
Tel.: +32 2 525 09 26  
Fax: + 32 2 525 09 36/27  
[wpa@obs.euro.who.int](mailto:wpa@obs.euro.who.int)  
[www.euro.who.int/observatory](http://www.euro.who.int/observatory)

Rita Baeten  
Policy analyst  
Observatoire social européen a.s.b.l.  
Rue Paul Emile Janson 13  
1050 Bruxelles  
Tel: +32-2-537.19.71  
Fax: +32-2-539.28.08  
[baeten@ose.be](mailto:baeten@ose.be)  
[www.ose.be](http://www.ose.be)

Bruxelles, le 8 décembre 2008